Imprimerie de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, 323 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 7 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

ETIQUETTES DE PHARMACIE.—Imprimerie de la Nouvelle-Orléans, No 323 rue de Chartres.

Etiquettes de Pharmacieus imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an.

DEMANDES.

ON DEMANDE—A acheter des assiettes, des plats et des tasses en vieille porcelaine. S'adresser à O. Box 220, en indiquant ce qu'il y a à vendre et les articles peuvent être vus. 7 avril—4t

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mahnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Alexander A. Price.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,123—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Elisa A. Williams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
7avril—7 12 16 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de George Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,939.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Dietrich, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
2 avril—7 11 E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Francis A. Phipps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Doris H. Phipps, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
7 avril—7 12 16 E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,795—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Ma y A. Syme, femme de Frederick J. Syme, jadis résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner, de donner les raisons dans les trente jours de la première publication du ci avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 1 mars, 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVIGNE, Député Greffier.
Avril—3t en 30j

P. H. Jensen vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,131—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry L. Brunswig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
5 av—5 10 14 E. A. LUMINAIS, Greffier.

L. Dalcour vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,271—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par David Jung, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
2 avril—2 7 11 E. A. LUMINAIS, Greffier.

John B. Lallande vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,164—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Soulas, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
31 mars—31—avril 4 9 E. A. LUMINAIS, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans, No 32,512 Division "D"—Alfred Auzé vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred Auzé, est par le présent, accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et pour toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—3 7 en 10 J.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—No 32,511—Division E—Walter J. Edwards, soit accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril, 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des propriétés du dit insolvable, de constituer son syndic, et pour toute autre matière qui pourrait leur être soumise, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 av 1—3f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,404—Division—Albert C. Marchal vs ses créancier.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq. notaire, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et pour toute autre affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 mars—1 2 3—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 20me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et la teneur qui suit, savoir:

Interdiction de Benedetto Gnotario, No 32,070—Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Horner, Esq., pour le plaignant, et le Juge A. L. Talliaferro, pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onorio soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent déclaré être un Interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 24 février 1891.

Jugement signé le 3 mars 1891.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-onze.

[Signé] EUG. D'HERTE,
Deputé-Greffier.
mars 18—18 23 28 avril 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,453—Division C.—Henry Farcher vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionaire Henry Farcher soit tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en cette ville, le LUNDI, 20me jour d'avril, A. D., 1891, dans le but de voter sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, d'une année sans intérêts, et que les créanciers soient dûment notifiés d'assister à la dite réunion, et de la dite réunion, son but et ses procédures soient dûment publiés, et que Howes T. Gurley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 mars—17-24- avril 4 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 0 445—Division A.—Paul J. Christian vs ses créancier.—Ordre de Cour—Aux créanciers de Paul J. Christian et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut,—Vous êtes par le présent notifiés d'assister aux séances comme créancier dans cette affaire, au bureau de Omer Villere, Esq., Notaire, le 15me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Paul J. Christian, insolvable, d'être un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit insolvable, et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 9 mars 1891.
Par ordre de l'Honorable:
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
JAS. D. RANKIN, Deputé Greffier.
11 mars—11 18 25 avril 16

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 6 AVRIL—CLASSE No 180
Tirage de 4 heures P. M.

2 51 56 69 61 9 24 37 72 54 20 22

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. DINGERALD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages du mois de Mars et Avril ont lieu les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. BONAMARTIGNY
J. T. EWLY
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank.
P. L. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel.

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT:
$300,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
300 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30 000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de 8.00,		99,900
3,124 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Sociétés comme Institutions d'Etat. Les adresses postales nécessaires continueront à livrer toutes nos ORDONNANCES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur en vertu et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, et qui, en cas de vote, la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président, PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour recevoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du 100 nommé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente, par le Shérif Civil, Du local No 47 rue Conti, entre Passage de la Bourse; Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magasine; et, De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hurdle et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° 3 actions du fonds capital de la New Orleans Sugar Exchange.
2° 4 actions du fonds-capital de la Louisiana Printing and Scale Company.
3° 1 action du fonds-capital du Audubon Driving Park Club.
4° 2 actions du fonds-capital de la New Orleans Safe and Lock Company.
5° Réclamation contre A. Bauman; Lancaster, Ohio, pour $119 25.
6° Réclamation contre Sarrott, Simms & Co; Gaffney, S. C. pour $57 70.
7° Réclamation contre J. J. & J. E. Maddox; Atlanta, Ga, pour $32 50.
8° Réclamation contre Mandeville & Wilson; Nile-Orléan, pour $261 50.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Sa vril—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Crossman (la rue à l'arière étant la rue Delta.

Henry Schultz vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Douzième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Front, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'Ilot No Un, sur un plan dressé par L. Pilié, géomètre, en date du 30 mai 1843, et déposé au bureau de Joseph Cavillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan le dit lot mesure vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de façade à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Suzanne E. Dupuis, d'après un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1884, (Bureau des Aliénations, Livre 121, Folio 273.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (lot borné par les rues Jackson, Rousseau, Ste-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, priviléges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dependent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Ste-Thomas (maintenant Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 3 sur un plan dans dits lots et d'autres fait par Arthur Dearman, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. Roden, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No 1 mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois me ure trente huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant le même premis dont acquises par le défendeur par achat du plaintif par acte sous seing privé, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 259.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement, et stipulant que à défaut de paiement complet par le plaintif, ainsi qu'il est dit plus haut tout garanti par hypothèque, lien et privilège du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, not ire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété située coin des rues Bronx et Bourgogne (lot borné par les rues Canal et Bergnonis.)

Et une propriété rue Gasquet, entre Rochebluve et Dorgenois. (Parrière rue étant Canal.)

Edward Keenn vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'Ilet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesdits lots mesurent Nos 1 et 16 chacun 32 pieds de façade sur l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 16 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent se a exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Elégante Résidence de famille avec de grandes terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Six-ème District, Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourés des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H Kellor et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 104 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre rendu par l'Hon. Fred. D. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891, Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de l'Ilot Rice.

1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'Ilot borné par les rues Chestnut et Antonine, mesurant 50 pieds de façade sur la rue Camp, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une bâtisse en briques à deux étages, ayant d'ouvertures: un grand vestibule, un grand escalier, chambre à coucher, bain, linge couleur dans le centre, à chaque étage. De grands terrains 120 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée au pavage Kosciusko, 187 pieds, entre lignes parallèles et décrits comme lot A, sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, ment en terrasse, fontaine, artisienne, flore, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.

2° Quatre contraintes lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même Ilet que la propriété précédemment décrite, et désignés par les lettres B, C, D, E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Lot B 36 pieds de face à la rue Chestnut, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne ayant une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, quartier pour cocher, et avec un puits de dépense, peut être construite en une résidence moderne.

2° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un an au et deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance.

La résidence peut être visitée seulement le lundi, le mercredi et le vendredi avec une carte des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. O. Hart, notaire. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1891 seront assumées par les acquéreurs, 10 pour cent requis au moment de la vente.

16 mars—16 21 28—4 11 18 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CIE.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 7 avril 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 80 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les dernières arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 7 avril—1f

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Placement d'argent avantageux.

Propriété à un excellent coin de rues dans la Deuxième District, en face de l'Hôtel Royal.

Vente péremptoire pour effectuer un partage.

IL sera vendu à l'encan, SAME 1, 11 avril 1891, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Bourse St-Charles, savoir:

Ce morceau de terre de valeur situé au coin de rues Royale et St-Louis, dans le carré dîlet borné par les rues Bourbon et Toulouse, mesurant 32 pieds 6 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Louis de 93 pieds 1 pouce et 4 lignes. Les améliorations comprennent la vaste et solide bâtisse à deux étages en brique, un bel office, magasin et résidence. Le rez-de-chaussée occupé depuis des années par le pharmacien bien connu, John A. Mullier; et l'étage supérieur subdivisé en dépendances.

La situation est une des meilleures du Second District; elle est sur une des principales avenues commerciales, en face de l'Hôtel Royal et autres hôtels, près de la Cour de St-Louis, des cours de districts, des théâtres, du marché français; invariablement loués rendant de bonnes revenus et toujours occupés par de bons locataires. Jouissance immédiate. Titre parfait, et sera vendu sujette au dit bail.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 pour cent d'intérêt par an, assurance et sécurité usuelle, clauses de sécurité, etc.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Piquet, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. RUSTIS, PAUL & CURTIS,
4 avril—4 11 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence, Coin des rues Laurel et Antonine.

A deux mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,600—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division C, siégeant à la place de l'Honorable Judge Fred. D. Ellis, juge de la cour, division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Antonine Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 60 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence. Bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue à deux mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Desdunes, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.
8mars—8 21 28—avril 4 11

PAR JAS P. GUINAULT.

Jolies laitières de races Jersey et chevaux.

Vente à cause de l'inondation de la crevasse Ames, sur l'habitation de M. Poporich, à Alger.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 7 avril 1891, il sera vendu, à midi précis, à la Bourse d'Encan Public, trois quarts de mille du Canal Verret:

20 vaches laitières de race Jersey plus-jeunes avec veaux, les autres sur le point de vêler.

—Aussi—

1 taureau Jersey enregistré et à obtenu la médaille d'or lors de la dernière Exposition en Louisiane, 1885

15 chevaux, parmi lesquels se trouvent de fins trotteurs, et 2 mulets.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés au plaisir de la satisfaction des vendeurs.

Ces animaux sont très sains et dociles.

M. Thompson et les familles en quête de bonnes laitières, très douces, sont priées de ne pas manquer cette occasion. 2 avril—

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville, compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis non fait arpenté, et mesurant 50 pieds de façade sur la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 20 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'Ilet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesdits lots mesurent Nos 1 et 16 chacun 32 pieds de façade sur l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 16 inclusivement ont 122